

Image not found or type unknown



Norme informatise pour controle fiscal

Par **PATRICK06**, le **09/09/2013** à **19:14**

Bonjour,

Je suis profession libéral (médecin), concernant les nouvelles dispositions en cas de contrôle fiscal, que dois-je présenter au contrôleur ? Si je fais un archivage, sur clés USB ou CD rom de ma comptabilité, à savoir journal des écritures, grand livre des comptes, cela suffit-il ? En fait je ne comprends pas ce qu'est la norme spécifique informatique qui dorénavant est imposé.

Merci si vous pouvez m'apporter une réponse.